



# MISE À JOUR JUSQU'EN 2017 DES INDICATEURS DE LA PÊCHE DU CRABE COMMUN (*CANCER IRRORATUS*) DANS LE SUD DU GOLFE DU SAINT-LAURENT

## Contexte

Une mise à jour des indicateurs de pêche du crabe commun dans le sud du golfe du Saint-Laurent (sGSL) a été effectuée pour la dernière fois en 2016 à l'aide de renseignements allant jusqu'à 2015 (MPO 2017). L'évaluation des stocks la plus récente a été effectuée en 2013 à l'aide de renseignements allant jusqu'à 2011 (MPO 2013; Rondeau et coll. 2014). La mise à jour des indicateurs de l'état de la pêche a été demandée par Gestion des pêches et de l'aquaculture (GPA) du MPO dans la région du Golfe. La présente réponse des Sciences découle du processus de réponse des Sciences du 23 novembre 2018 sur la mise à jour jusqu'en 2017 des indicateurs de pêche du crabe commun (*Cancer irroratus*) dans le sGSL.

## Renseignements de base

Dans le sGSL (figure 1), le crabe commun (*Cancer irroratus*) fait l'objet de trois pêches distinctes : la pêche dirigée, les prises accessoires, et la pêche d'appât. La pêche dirigée est pratiquée par les titulaires de permis de pêche du crabe commun pendant la saison de pêche du crabe commun. Les prises accessoires et la pêche d'appât se pratiquent pendant la pêche du homard par des titulaires de permis de pêche du homard.

La gestion de la pêche dirigée au crabe commun se fonde sur le contrôle de l'effort de pêche (nombre de permis, allocations de casiers individuelles, restrictions concernant les engins, allocations de prises individuelles et saisons de pêche définies), une taille réglementaire minimale et l'interdiction de débarquer des femelles. Bien que des allocations individuelles soient utilisées, elles ne sont pas fondées sur l'état des stocks ni sur les estimations de la biomasse. Tous les débarquements de crabe commun provenant de la pêche dirigée doivent être consignés dans le cadre d'un programme de vérification à quai (PVQ). Les journaux de bord sont obligatoires dans le cadre de la pêche dirigée du crabe commun; il faut y consigner les prises quotidiennes, l'effort et les lieux de pêche. Les prises accessoires et la pêche d'appât s'accompagnent de moins de restrictions de gestion, mais sont assujetties à une saison de pêche définie (saison de pêche au homard) et à l'interdiction de débarquer des femelles. Aucune exigence de déclaration n'est imposée dans le cas des prises accessoires et de la pêche d'appât, mais le nombre de crabes communs vendus par l'intermédiaire d'acheteurs est inscrit sur les bordereaux de débarquement.

## Analyse et réponse

Cette mise à jour est principalement fondée sur des indicateurs dépendants de la pêche : les débarquements, les prises par unité d'effort et le pourcentage de titulaires de permis ayant atteint leur allocation individuelle. Les données utilisées sont tirées des rapports liés aux journaux de bord, des documents du PVQ, des documents du MPO sur les transactions de vente (pêche dirigée et prises accessoires) et des permis délivrés. Les documents relatifs à la

vente des prises accessoires sont incomplets. Il n'existe pas de données sur l'utilisation du crabe commun comme appât.

Les seules données indépendantes de la pêche disponibles proviennent de l'étude à base de biocollecteurs menée par l'industrie dans les eaux côtières de l'Île-du-Prince-Édouard (sept emplacements) et de la Nouvelle-Écosse (un emplacement) (figure 1). Un indice d'établissement du crabe commun tiré de ce programme est disponible pour la période allant de 2008 à 2018.

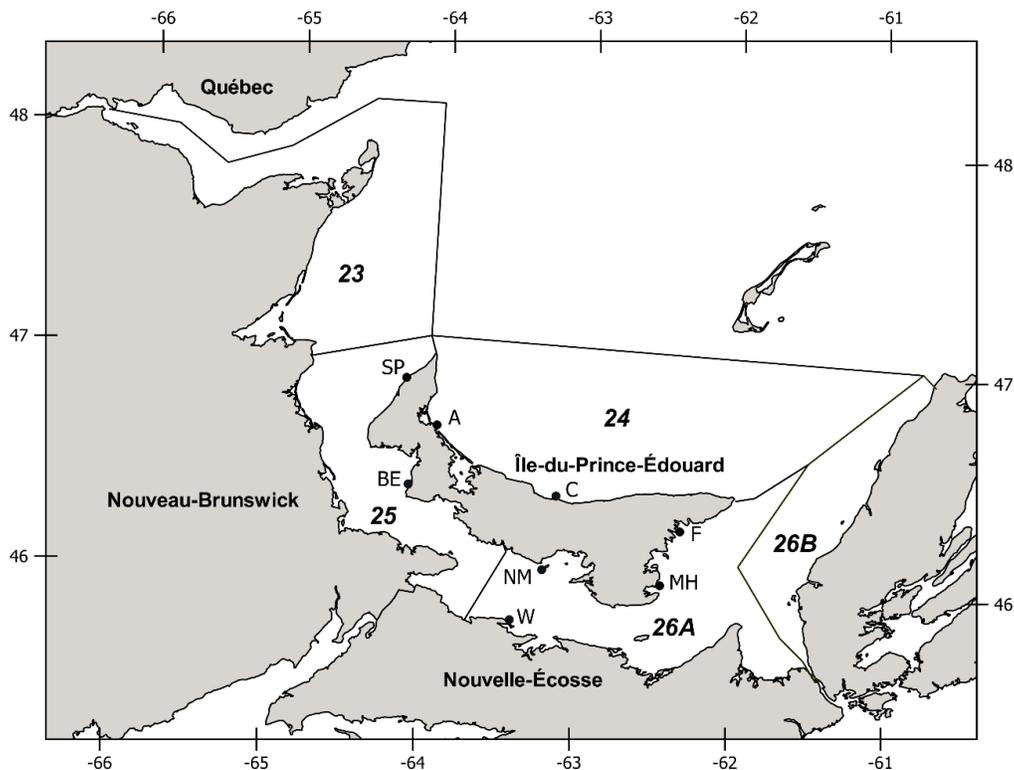


Figure 1. Zones de pêche du homard (ZPH) utilisées pour la gestion de la pêche du crabe commun et emplacement des sites de biocollecteurs dans le sud du golfe du Saint-Laurent, dans la ZPH 24 (A = Alberton, C = Covehead), dans la ZPH 25 (BE = baie Egmont, SP = Skidders Pond) et dans la ZPH 26A (F = Fortune, MH = Murray Harbour, NM = Ruisseau Nine Mile).

## Indicateurs dépendants de la pêche

### Total des débarquements de la pêche

Avant l'année 2000, les débarquements de crabe commun n'étaient pas classés par type de pêche, dirigée ou prises accessoires (figure 2). Dans l'ensemble, les débarquements ont augmenté au cours de la période allant de 1985 à 2000, avec une variabilité interannuelle relativement importante. Depuis 2000, les débarquements totaux ont diminué en raison de la diminution de la pêche dirigée et des prises accessoires. En 2017, les débarquements de crabe commun comme prises accessoires représentaient seulement 1 % du total des débarquements de crabe commun. Les prises de la pêche d'appât sont inconnues, car aucune donnée n'est recueillie à ce sujet.

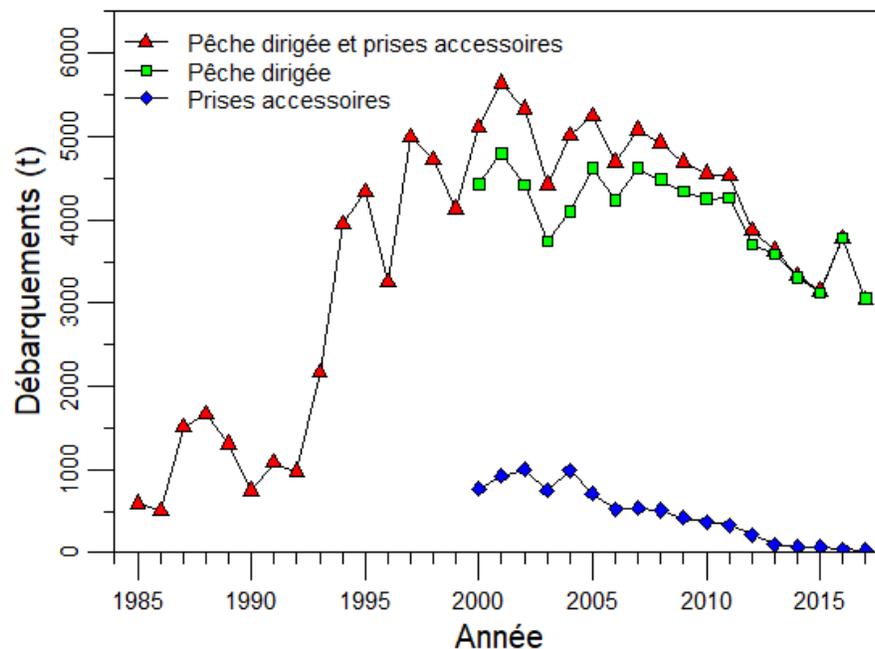


Figure 2. Débarquements déclarés de crabe commun (t) provenant de la pêche dirigée et des prises accessoires dans le sud du golfe du Saint-Laurent de 1985 à 2017. Avant 2000, seuls les débarquements totaux déclarés (pêche dirigée et prises accessoires) sont connus. Les données de 2017 sont préliminaires.

### Débarquements de la pêche dirigée

Les débarquements annuels de la pêche dirigée ont été relativement stables de 2004 à 2011 et ont, dans l'ensemble, diminué depuis ce temps. Les débarquements de 3 007 t en 2017 sont les plus bas depuis 2000 (tableau 1). En comparaison avec la mise à jour précédente, qui présentait des données jusqu'à 2015, les données préliminaires de 2017 révèlent que les débarquements ont augmenté dans la ZPH 24 et la ZPH 26A, respectivement de 64 % et 20 %, et qu'ils ont diminué dans la ZPH 23 et la ZPH 25, respectivement de 10 % et 20 %. Aucun débarquement n'a été déclaré dans la ZPH 26B depuis 2012. Dans l'ensemble, les débarquements totaux ont augmenté de 21 % entre 2015 et 2016, puis ont diminué de 19 % entre 2016 et 2017. Les débarquements diminuent généralement dans toutes les ZPH et la tendance correspond aux variations de l'effort (voir la section Effort de pêche dirigée, ci-dessous).

En 2016 et 2017, respectivement 74 % et 72 % des titulaires de permis de pêche du crabe commun ont déclaré des ventes (titulaires de permis actifs). Les débarquements préliminaires de 3 007 t en 2017 représentent 46 % de l'allocation totale (6 584 t) (tableau 1). D'après les séries chronologiques disponibles de 1985 à 2017, les débarquements ont toujours été inférieurs à l'allocation maximale.

**Réponse des Sciences : Indicateurs du crabe  
commun du sud du golfe**

**Région du Golfe**

Tableau 1. Débarquements déclarés de crabe commun (t) de la pêche dirigée par zone de pêche du homard de 2000 à 2017. De 2006 à 2017, le pourcentage de l'allocation totale de crabe commun débarqué est indiqué entre parenthèses. Aucune donnée sur les allocations antérieures à 2006 n'était disponible. Il n'y avait pas d'allocation dans la ZPH 24 avant 2015. La valeur maximale des débarquements de la série chronologique pour chaque ZPH est en gras. Les données de 2017 sont préliminaires.

Année	23	24	25	26A	26B	Total
2000	995	<b>237</b>	1186	1917	24	4360
2001	<b>1128</b>	211	1300	<b>2063</b>	25	<b>4727</b>
2002	1007	177	1378	1769	18	3343
2003	665	136	1284	1592	8	3685
2004	956	183	1290	1591	21	4041
2005	1028	159	1469	1867	29	4552
2006	982 (51%)	212	1361 (69%)	1574 (69%)	<b>43 (13%)</b>	4172 (61%)
2007	957 (50%)	221	1551 (80%)	1796 (79%)	24 (7%)	4549 (67%)
2008	846 (44%)	181	<b>1687 (85%)</b>	1685 (74%)	18 (6%)	4417 (65%)
2009	1051 (55%)	162	1568 (79%)	1477 (65%)	17 (6%)	4274 (63%)
2010	817 (42%)	167	1578 (79%)	1624 (72%)	1 (1%)	4187 (65%)
2011	764 (40%)	187	1510 (76%)	1731 (76%)	4 (1%)	4195 (65%)
2012	534 (28%)	139	1474 (74%)	1504 (66%)	1 (1%)	3653 (57%)
2013	542 (29%)	155	1416 (73%)	1422 (61%)	0 (0%)	3536 (55%)
2014	448 (24%)	88	1171 (59%)	1552 (63%)	0 (0%)	3259 (49%)
2015	636 (35%)	49 (25%)	1281 (67%)	1107 (49%)	0 (0%)	3073 (48%)
2016	717 (39%)	84 (42%)	1469 (74%)	1458 (64%)	0 (0%)	3728 (57%)
2017	575 (31%)	81 (40%)	1023 (52%)	1327 (58%)	0 (0%)	3007 (46%)

**Débarquements des prises accessoires**

Les débarquements déclarés des prises accessoires (prises de crabe commun vendues pendant la pêche au homard) ont considérablement diminué dans toutes les ZPH (tableau 2). Au total, 34 t de crabe commun ont été vendues en 2017, contre un pic de 985 t en 2002. Les débarquements de crabe commun provenant des prises accessoires n'ont jamais dépassé 20 % du total des débarquements. Depuis 2004, ils ont constamment diminué. En 2017, les débarquements de prises accessoires de crabe commun représentaient seulement 1 % du total des débarquements.

La diminution des débarquements déclarés de prises accessoires est probablement attribuable en partie à l'augmentation de la taille des mécanismes d'échappement des casiers à homard. Des mécanismes d'échappement plus grands permettent au crabe commun de s'échapper plus facilement. Une autre possibilité est que le crabe commun capturé en tant que prises accessoires pendant la pêche au homard est de plus en plus utilisé comme appât au lieu d'être vendu.

**Réponse des Sciences : Indicateurs du crabe  
commun du sud du golfe**

**Région du Golfe**

*Tableau 2. Débarquements déclarés des prises accessoires de crabe commun (t) par zone de pêche du homard de 2000 à 2017. La valeur maximale des débarquements de la série chronologique pour chaque ZPH est en gras. Les données de 2017 sont préliminaires.*

Année	23	24	25	26A	26B	Prises accessoires totales	% des débarquements totaux
2000	284	18	230	223	0	755	15%
2001	244	22	<b>278</b>	370	0	914	16%
2002	<b>352</b>	17	272	344	0	<b>985</b>	18%
2003	227	16	191	302	0	736	17%
2004	261	20	203	<b>492</b>	0	976	<b>19%</b>
2005	194	37	172	293	< 0,1	696	13%
2006	170	21	101	227	<b>0,1</b>	519	11%
2007	121	30	141	239	0	531	10%
2008	85	11	143	266	< 0,1	505	10%
2009	68	<b>39</b>	84	227	< 0,1	419	9%
2010	71	14	68	216	< 0,1	369	8%
2011	27	12	43	246	< 0,1	328	7%
2012	0,3	5	12	200	< 0,1	217	6%
2013	2	2	20	72	0	96	3%
2014	0	1	17	56	0	74	2%
2015	0	0,2	12	64	0	76	2%
2016	< 0,1	0,3	17	30	0	47	1%
2017	0	0,3	2	32	0	34	1%

**Effort de pêche dirigée**

Le nombre de voyages de pêche dans le cadre de la pêche dirigée a augmenté en 2015 et 2016, puis a diminué en 2017, atteignant son niveau le plus bas depuis 2000 (tableau 3). Les 2 273 voyages enregistrés en 2017 représentent une diminution de 10 % par rapport aux voyages enregistrés en 2015. Aucune activité de pêche n'a été déclarée dans la ZPH 26B depuis 2012. À plus long terme, le nombre de voyages de pêche déclarés diminue dans toutes les ZPH, ce qui correspond à une baisse des débarquements.

*Tableau 3. Nombre de voyages de pêche déclarés dans le cadre de la pêche dirigée du crabe commun par zone de pêche du homard de 2000 à 2017. La valeur maximale des débarquements de la série chronologique pour chaque ZPH est en gras. Les données de 2017 sont préliminaires.*

Année	23	24	25	26A	26B	Total
2000	1497	<b>400</b>	1100	1795	68	4860
2001	<b>1556</b>	335	<b>1355</b>	<b>2159</b>	<b>82</b>	<b>5487</b>
2002	1397	257	1173	1633	47	4507
2003	637	178	1102	1341	19	3277
2004	1018	139	1176	1612	38	3983
2005	1063	166	1138	1276	49	3692
2006	1015	220	1305	1482	83	4105
2007	993	211	1277	1349	66	3896
2008	927	137	1266	1294	29	3653
2009	924	167	1256	1422	30	3799
2010	747	140	1145	1255	2	3289
2011	662	161	1093	1231	7	3154
2012	564	157	1057	1190	3	2971
2013	511	195	1042	1155	0	2903
2014	454	129	954	1071	0	2608
2015	519	77	881	1056	0	2533
2016	607	105	1024	1197	0	2933
2017	488	93	667	1025	0	2273

### Taux de prise de la pêche dirigée

Les taux de prise (kg par casier) dans toutes les ZPH varient au fil du temps, mais certaines augmentations ont été observées dans les ZPH 24, 25 et 26A entre 2015 et 2017. Les taux les plus élevées sont dans les ZPH 25 et 26A (tableau 4). En 2017, les taux de prise dans les ZPH 23, 25 et 26A étaient supérieurs aux taux de prise médians respectifs pour la période allant de 2000 à 2017. La ZPH 24 a enregistré le plus faible taux de prise en 2017, soit un chiffre légèrement inférieur au taux de prise médian de la période allant de 2000 à 2017.

*Tableau 4. Taux de prise (kg par casier; moyenne avec coefficient de variation entre parenthèses) du crabe commun dans le cadre de la pêche dirigée par année et par zone de pêche du homard de 2000 à 2017. La valeur maximale de la série chronologique pour chaque ZPH est en gras. Les données de 2017 sont préliminaires. La médiane est calculée de 2000 à 2017. Les années au cours desquelles aucune activité de pêche n'a été enregistrée comportent la mention « S.O. ».*

Année	23	24	25	26A	26B
2000	7,5 (0,3)	6,1 (0,5)	11,2 (0,4)	13,2 (0,3)	4,4 (0,6)
2001	7,8 (0,3)	5,8 (0,5)	10,6 (0,7)	11,6 (0,3)	4,3 (0,8)
2002	8,0 (0,3)	6,7 (0,5)	12,2 (0,4)	13,7 (1,4)	5,5 (1,0)
2003	<b>12,5</b> (0,5)	7,8 (0,6)	12,7 (0,4)	14,1 (0,4)	5,4 (1,2)
2004	10,8 (0,3)	10,2 (0,7)	12,1 (0,4)	11,6 (0,2)	9,5 (1,1)
2005	10,6 (0,3)	10,1 (0,8)	14,1 (0,6)	17,3 (0,6)	9,8 (1,2)
2006	9,9 (0,3)	<b>10,6</b> (0,7)	11,3 (0,3)	12,2 (0,3)	6,1 (0,6)
2007	10,3 (0,4)	8,3 (0,6)	12,6 (0,3)	15,0 (0,4)	4,6 (0,6)
2008	10,8 (0,7)	9,5 (0,6)	13,9 (0,4)	15,4 (0,6)	7,3 (1,1)
2009	<b>12,5</b> (0,4)	7,8 (0,5)	12,5 (0,3)	11,9 (0,2)	6,5 (0,7)
2010	11,9 (0,4)	9,8 (0,9)	14,3 (0,5)	15,1 (0,4)	8,4 (0,7)
2011	12,1 (0,5)	9,2 (0,5)	14,2 (0,4)	16,3 (0,4)	<b>10,6</b> (4,0)
2012	9,8 (0,4)	7,2 (0,5)	13,9 (0,4)	14,4 (0,3)	5,9 (1,8)
2013	11,1 (0,5)	6,8 (0,4)	14,0 (0,4)	14,0 (0,4)	S.O.
2014	11,1 (0,5)	6,6 (0,6)	13,6 (0,4)	<b>17,5</b> (0,5)	S.O.
2015	12,3 (0,5)	5,3 (0,4)	14,6 (0,4)	11,7 (0,4)	S.O.
2016	12,3 (0,7)	6,5 (0,4)	14,7 (0,4)	14,0 (0,5)	S.O.
2017	12,0 (0,5)	7,0 (0,7)	<b>15,2</b> (0,4)	15,4 (0,4)	S.O.
Médiane	11,0	7,5	13,7	14,1	S.O.

### Atteinte de l'allocation individuelle dans la pêche dirigée

Dans les ZPH où des débarquements ont été enregistrés en 2017, moins de la moitié des titulaires de permis actifs ont débarqué 90 % ou plus de leur allocation individuelle (tableau 5). En 2017, le pourcentage de titulaires de permis actifs ayant atteint 90 % ou plus de leur allocation individuelle dans les ZPH 23, 25 et 26A était inférieur à la médiane de 2006 à 2017. Dans la ZPH 24, la série chronologique est trop courte pour effectuer une telle comparaison.

Moins de titulaires de permis actifs utilisent la quasi-totalité de leur allocation, mais cette diminution est probablement liée à la diminution du nombre de voyages de pêche (tableau 3). Bien que les taux de prise s'accompagnent d'une variabilité interannuelle, ils ne diminuent pas (tableau 4).

Tableau 5. Pourcentages de titulaires de permis actifs de pêche du crabe commun atteignant 90 % ou plus de leur allocation individuelle totale, par zone de pêche du homard, de 2006 à 2017. La valeur maximale de la série chronologique pour chaque ZPH est en gras. Les allocations individuelles ont été mises en œuvre en 2015 dans la ZPH 24. Les valeurs des années précédentes sont indiquées comme étant non disponibles (ND). Les données de 2017 sont préliminaires. Les années au cours desquelles aucune activité de pêche n'a été enregistrée comportent la mention « S.O. ».

Année	23	24	25	26A	26B
2006	30%	ND	40%	59%	0%
2007	23%	ND	<b>64%</b>	<b>73%</b>	0%
2008	21%	ND	<b>64%</b>	69%	0%
2009	33%	ND	51%	40%	0%
2010	26%	ND	58%	60%	0%
2011	19%	ND	53%	70%	0%
2012	12%	ND	50%	48%	0%
2013	35%	ND	55%	50%	S.O.
2014	22%	ND	42%	69%	S.O.
2015	33%	17%	57%	31%	S.O.
2016	<b>41%</b>	<b>33%</b>	63%	47%	S.O.
2017	17%	29%	40%	42%	S.O.
Médiane	25%	ND	54%	55%	S.O.

## Indicateur indépendant de la pêche

### Indice d'établissement du crabe commun

L'abondance des crabes communs ayant une largeur de carapace de moins de 16 mm a été estimée à l'aide des données provenant des biocollecteurs déployés à sept emplacements autour de l'Île-du-Prince-Édouard et à un emplacement en Nouvelle-Écosse (figure 1). Sur les huit sites surveillés, trois présentaient systématiquement des densités très faibles, soit <1,5 crabe par m<sup>2</sup> : la baie Egmont dans la ZPH 25, et le ruisseau Nine Mile et Wallace dans la ZPH 26A. Les densités les plus élevées sont observées à Alberton et à Covehead, dans la ZPH 24 (figure 3).

Depuis 2014, une baisse importante de la densité de petits crabes communs dans les biocollecteurs a été observée à Alberton (ZPH 24) : elle est passée d'une moyenne de 141,7 crabes par m<sup>2</sup> à 6,3 crabes par m<sup>2</sup> en 2018. De même, les densités moyennes de petits crabes communs ont diminué à Covehead (ZPH 24) et à Skinners Pond (ZPH 25) depuis 2016 et 2015, respectivement (figure 3). Les densités moyennes dans les deux sites de la ZPH 26A (Murray Harbour et Fortune) sont plus variables, mais elles ont également diminué depuis 2014.

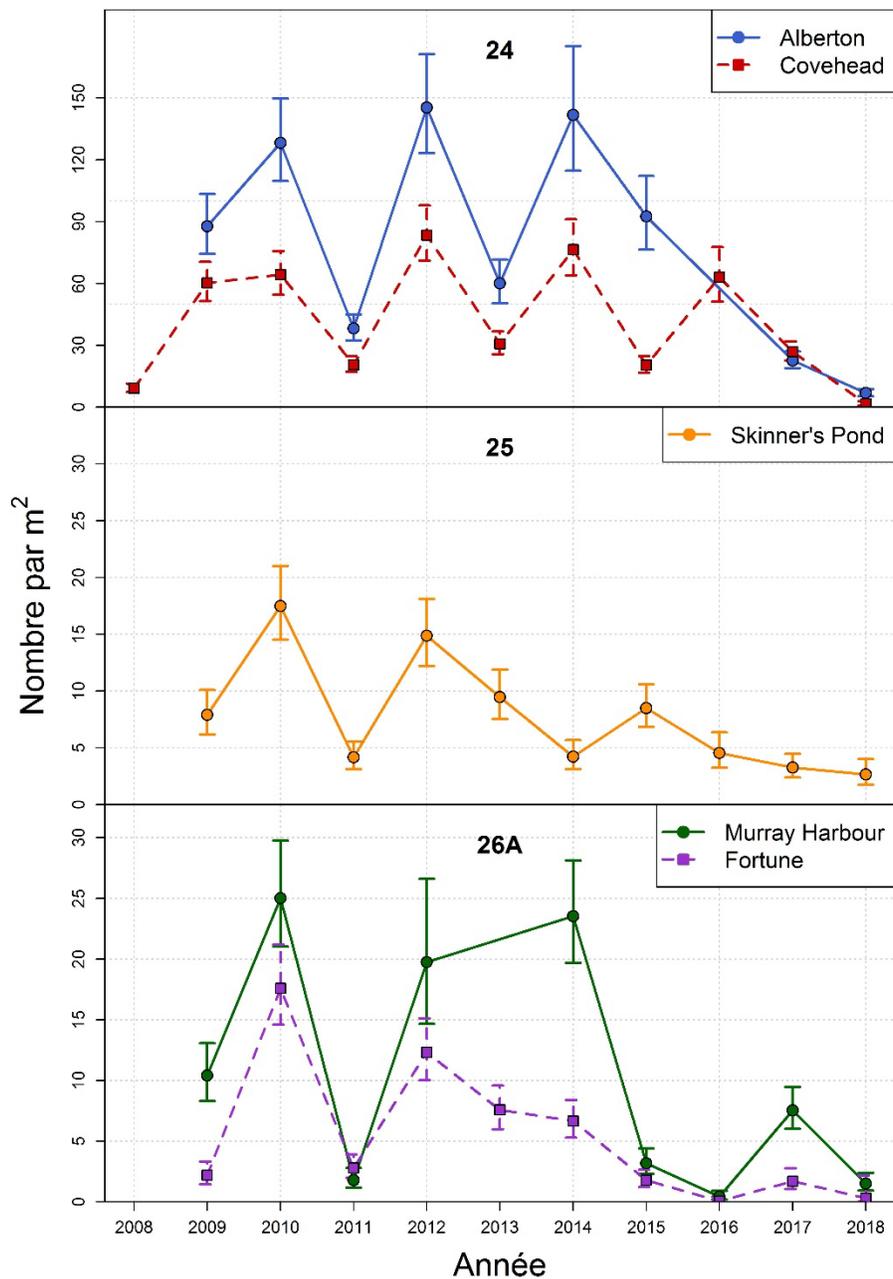


Figure 3. Densité (nombre par m<sup>2</sup>; moyenne et un écart-type sous forme de lignes verticales) des petits crabes communs (largeur de carapace inférieure à 16 mm) provenant des biocollecteurs de deux sites de la ZPH 24 (en haut), d'un site de la ZPH 25 (au centre) et de deux sites de la ZPH 26A (en bas), de 2008 ou 2009 à 2018.

## Conclusions

Les débarquements de la pêche dirigée ont augmenté en 2015 et 2016, mais ont diminué en 2017, atteignant leur niveau le plus bas enregistré depuis 2000. Cela correspond à la baisse du nombre de voyages de pêche effectués au cours de la même période, 2017 ayant le nombre de voyages le plus faible jamais enregistré. Bien que les débarquements et le nombre de voyages

de pêche diminuent, les taux de prise ont varié tout au long de la série chronologique (de 2000 à 2017) et les valeurs les plus élevées ont été observées au cours de différentes années dans les différentes ZPH. On ne sait pas avec certitude si les récentes valeurs plus élevées des taux de prise observées dans les ZPH 24 et 25 sont le reflet d'une augmentation de l'abondance des stocks ou le résultat de changements dans les pratiques de pêche.

Les débarquements de crabe commun comme prises accessoires ont diminué et représentaient 1 % du total des débarquements en 2017. L'augmentation des mécanismes d'échappement des casiers à homard a probablement entraîné la diminution du nombre de crabes communs capturés pendant la pêche au homard. Un autre facteur qui explique possiblement la diminution proportionnelle des prises accessoires déclarées est l'utilisation accrue du crabe commun comme appât dans la pêche au homard, pour laquelle la déclaration n'est pas obligatoire.

Des tendances d'abondance opposées entre les sites continuent à être observées dans l'indice d'établissement du crabe commun. Au cours des dernières années, une diminution de la densité des établissements de crabe commun dans tous les sites a été observé.

L'évaluation de la pêche du crabe commun repose sur un nombre limité d'indicateurs dépendants de la pêche. Les données sur la pêche sont obtenues par l'intermédiaire de plusieurs processus non reliés (p. ex. journaux de bord, registres des ventes), ce qui accroît les risques d'erreurs liées aux données et retarde la disponibilité de ces dernières. Il faut consigner en temps opportun des données complètes et précises dans les journaux de bord obligatoires.

La plupart des indicateurs utilisés dans la présente mise à jour proviennent des données consignées dans les journaux de bord obligatoires ainsi que de statistiques officielles sur les prises provenant des transactions de vente. Les variations observées dans ces indicateurs peuvent ne pas refléter les changements dans l'abondance du crabe commun, car les tendances relatives aux prises et à l'effort peuvent avoir été influencées par des décisions de gestion et les demandes du marché. Les débarquements semblent être principalement liés à l'effort de pêche et peuvent ne pas refléter l'évolution de la biomasse.

### **Collaborateurs**

Nom	Affiliation
Natalie Asselin	MPO Direction des Sciences Région du Golfe
Gérald Chaput	MPO Direction des Sciences Région du Golfe, président
Michel Comeau	MPO Direction des Sciences Région du Golfe
Marc Ouellette	MPO Direction des Sciences Région du Golfe
Amélie Rondeau	MPO Direction des Sciences Région du Golfe
Tobie Surette	MPO Direction des Sciences Région du Golfe

### **Approuvé par**

Doug Bliss  
Directeur régional des Sciences, région du Golfe  
Le 11 février 2019

## Sources de renseignements

Le présent rapport de réponse des Sciences découle du processus de réponse des Sciences du 23 novembre 2018, de la mise à jour des indicateurs de pêches de crabe commun (*Cancer irroratus*) dans le sud du golfe du Saint-Laurent. Aucune autre publication de ce processus n'est prévue.

MPO. 2013. Évaluation de la pêche du crabe commun (*Cancer irroratus*) dans le sud du golfe du Saint-Laurent, de 2006 à 2011. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Avis sci. 2013/030.

MPO. 2017. Mise à jour des indicateurs de la pêche du crabe commun (*Cancer irroratus*) dans le sud du golfe du Saint-Laurent. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Rép. des Sci. 2016/053.

Rondeau, A., Hanson, J.M., and Comeau, M. 2014. Rock crab, *Cancer irroratus*, fishery and stock status in the southern Gulf of St. Lawrence: LFA 23, 24, 25, 26A and 26B. DFO Can. Sci. Advis. Sec. Res. Doc. 2014/032. vi + 52 p.

### Le présent rapport est disponible auprès du :

Centre des avis scientifiques (CAS)

Région du Golfe

Pêches et Océans Canada

C. P. 5030

Moncton (Nouveau-Brunswick)

E1C 9B6

Téléphone : 506-851-6253

Courriel : [csas-sccs@dfo-mpo.gc.ca](mailto:csas-sccs@dfo-mpo.gc.ca)

Adresse Internet : [www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/](http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/)

ISSN 1919-3815

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2019



La présente publication doit être citée comme suit :

MPO. 2019. Mise à jour jusqu'en 2017 des indicateurs de la pêche du crabe commun (*Cancer irroratus*) dans le sud du golfe du Saint-Laurent. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Rép. des Sci. 2019/007.

*Also available in English:*

DFO. 2019. Update to 2017 of the fishery indicators for rock crab (*Cancer irroratus*) in the southern Gulf of St. Lawrence. DFO Can. Sci. Advis. Sec. Sci. Resp. 2019/007.